

# Deux commentaires des Psaumes

---

Fr. Marie-Joseph Lagrange des frères Prêcheurs

In *Revue biblique internationale*, vol. 13 (1904), p. 251-259.

La principale objection que rencontrent ceux qui s'adonnent aux études critiques, c'est le reproche d'innovation. Et de fait on est assez souvent contraint d'innover, dans le sens du progrès. Mais il arrive très souvent qu'on nomme innovation ce qui ne se trouve plus dans la routine courante parce qu'on ignore les trésors de l'exégèse ancienne. C'est notre devoir de montrer quelles ressources elle offre encore et d'établir, autant que faire se peut, la continuité dans la tradition exégétique. Il s'est passé en matière biblique ce qui s'est passé dans le domaine de l'Histoire ecclésiastique. Grâce à la décadence, au dix-neuvième siècle, des fortes études ecclésiastiques, l'école légendaire représentée par l'*Histoire* de l'abbé Darras avait envahi les séminaires et les couvents au point que l'on ignorait ou que l'on méconnaissait la grande école française du dix-septième et du dix-huitième siècle commençant. Des travaux dont les auteurs sont connus de tous ont fait ici la lumière. Sur le terrain de la Bible, les choses vont plus lentement, à cause du caractère sacré des livres inspirés, peut-être aussi à cause de la défiance qu'inspirent certaines audaces. Mais on peut faire de la critique très librement sans porter atteinte au dogme. Il convient seulement d'accorder à la Sainte Écriture cette double marque de respect, qui est d'en recevoir les leçons avec esprit de foi, et de faire appel pour la comprendre à toutes les ressources de la raison et des connaissances humaines. C'est ainsi que l'entendaient nos pères.

Une comparaison entre un exégète de l'ancienne école et une exégèse de la nouvelle est la seule manière de faire toucher du doigt la situation de la critique. Ce n'est point un dessein arrêté d'avance, mais une rencontre inattendue au cours d'un autre travail qui a fixé pour termes de cette comparaison dom Calmet et M. Fillion. Le commentaire de M. Fillion, aujourd'hui terminé, est d'ailleurs le plus répandu et celui qui contribue le plus à former les idées du clergé.

Il ne s'agit que des Psaumes<sup>1</sup>, et on citera seulement quelques exemples caractéristiques.

## 1. Les titres des Psaumes

Dom Calmet sur Ps VII :

« La plupart des titres des Psaumes, surtout ceux qui touchent quelque point d'Histoire, sont si obscurs, et renferment souvent tant d'opposition à l'Histoire connue, et aux noms marqués ailleurs, que ces titres nous sont fort suspects. Je croirais qu'ils ont été ajoutés par quelque copiste, qui n'a pas toujours eu assez de lumière et d'exactitude. »

M. Fillion (p. 8) :

« Il est néanmoins vraisemblable qu'ils proviennent pour la plupart des auteurs mêmes des Psaumes ; car il est certain qu'ils sont très anciens. On démontre ce second point à l'aide de trois preuves principales... Si les Septante en ajoutent un certain nombre qui ne se trouvent pas dans l'hébreu, ils l'ont fait assurément pour de bonnes raisons, et en s'appuyant sur des traditions alors existantes. »

## 2. Les auteurs des Psaumes

Dans sa table des Psaumes selon l'ordre des temps, Dom Calmet en assigne quarante-sept au temps de David, et presque tous ceux-là à David lui-même, mais il en enregistre quatre-vingt-dix pour le temps de la captivité et celui qui a suivi. De sorte que, d'après lui, la plus grande partie du Psautier est post-exilienne. C'est la conclusion de la critique contemporaine, et nous sommes fiers de la voir devancée par le commentateur bénédictin. Encore est-il que pour l'attribution de tant de Psaumes à David, il est manifestement guidé par les titres dont il n'ignorait pas le peu de valeur, plutôt que par son propre sens critique. Souvent il hésite et donne des raisons contre lui-même. Pour le *Miserere* par exemple : « Au reste, si l'on ne veut point admettre la conjecture du Rabbin<sup>2</sup>, on pourra dire que le titre que nous lisons aujourd'hui à ce Psaume, y a été mis après coup. » Aussi ne cherche-t-il pas à faire remonter le plus possible dans

---

<sup>1</sup> Dom Calmet, édition de 1734 ; M. Fillion, édition de 1893.

<sup>2</sup> Que les deux derniers versets ont été ajoutés.

l'histoire ancienne les Psaumes qu'il ne peut attribuer à David. Ou David avec la tradition des titres, ou l'exil avec l'évidence interne.

M. Fillion croit faire bonne mesure à la critique en écrivant : « Le livre des Psaumes est donc loin d'appartenir en entier à David, qui ne paraît pas en avoir composé beaucoup plus de la moitié. » Il va sans dire que le *Miserere* est composé par David : « il porte visiblement, dans les détails comme dans l'ensemble, la signature de ce prince<sup>3</sup> ».

D'après M. Fillion le Psautier était complètement clos vers 450 av. J.-C. : « Quant à l'opinion récente, d'après laquelle un grand nombre de Psaumes ne remonteraient pas au delà de l'époque des Machabées, nous n'avons pas à la réfuter ici, tant elle est vaine. »

Il est vrai que Dom Calmet s'est arrêté au même cran, retenu par une raison – la tradition judaïque –, manifestement fausse, et même contraire au décret du concile de Trente sur le Canon. Cela est dit à propos du Ps. XLIV (Vg. XLIII), il faut peser tous les termes :

« Saint Basile, saint Chrysostome, Théodoret, Théodore d'Antioche, Euthyme, Bède et quelques nouveaux interprètes le rapportent aux persécutions d'Antiochus Épiphane. Mais nous ne connaissons aucun auteur hébreu inspiré de ce temps-là ; et il est certain que depuis Esdras, on ne mit plus aucune pièce dans le Canon des Saintes Écritures. Ce psaume ne peut donc pas être de ce temps-là. Saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Hésychius l'entendent des martyrs de la religion chrétienne... » — La critique ne peut qu'applaudir au sens historique parfait des premiers Pères cités. Elle n'admettra pas volontiers avec les seconds que le psaume est une pure prophétie, mais cette interprétation est du moins conforme au sens littéral, parce que les personnes mises en scène sont des fidèles persécutés pour la cause de leur Dieu : on leur fait une guerre religieuse. C'est ce que *tous* les Pères cités avaient compris. M. Fillion : « Nous nous rangeons volontiers à l'opinion d'après laquelle il devrait sa naissance à l'invasion sanglante des Iduméens sur le territoire d'Israël, tandis que David combattait au loin les Syriens. »

---

<sup>3</sup> Calmet : « Mais comment David peut-il dire à Dieu qu'il a péché contre lui seul ? *Tibi soli peccavi*. N'avait-il pas outragé Bethsabée, et Urie ? » Puis il donne plusieurs raisons dont aucune ne le satisfait pleinement et dont il n'a pas besoin, puisqu'il conclut aux Juifs exilés à Babylone. Dans M. Fillion c'est de la coquetterie à braver le sens obvie au moyen d'une théologie raffinée : « *Tibi soli peccavi*. Parole d'une profonde vérité. Quoique grièvement coupable envers tant de personnes qui avaient eu à souffrir de son péché... David sentait qu'il avait surtout et avant tout offensé Dieu ; or qu'était le reste, à côté de cet outrage infini, de ce crime de lèse-majesté divine ? »

Aussi bien M. Fillion nous assure que les Psaumes I-XLII ne contiennent guère que des chants de David<sup>4</sup>. Il serait inutile de lui faire remarquer le caractère d'ardente lutte religieuse que respirent ces poèmes.

Le psalmiste a pour adversaires des gens qui nient sinon positivement l'existence, au moins la Providence de Dieu, des impies, des pécheurs puissants qui le persécutent, qui cherchent à le faire succomber en justice sous de fausses accusations, qui le visitent dans sa maladie, escomptant déjà sa mort ; la société est profondément divisée, et, trop souvent, les pieux, les fidèles, les humbles ont à souffrir. — C'est David et ce sont les menées révolutionnaires d'Absalon ! — Calmet avait du moins compris l'opposition entre deux groupes, celui des Israélites fidèles, et les autres, pour lesquels il songeait à Babylone, et cela était moins résolument contraire au sens obvie des textes que de transporter au temps de David – où tout le monde était Iahviste, plus ou moins exclusivement –, les discussions religieuses intestines de la communauté juive au temps des Grecs. Dans la bouche d'un roi puissant et absolu, ces plaintes perpétuelles et ces gémissements sur l'oppression des pauvres par les riches<sup>5</sup>, des justes par les pécheurs, sur le désordre qui règne partout, ont je ne sais quoi d'étrange qui approche du comique. Dans la bouche d'un Israélite persécuté, luttant contre l'envahissement du paganisme favorisé par les grands, c'est la protestation héroïque de la foi qui attend son secours de Dieu.

### 3. Questions morales

Les personnes nourries dès leur enfance dans l'esprit de l'Évangile ne peuvent lire sans étonnement les imprécations fréquentes dans les Psaumes. La seule réponse digne de l'exégèse chrétienne a été fournie par Calmet, d'après Théodoret : « Théodoret, pour justifier David, et pour lever le scandale que les faibles pourraient prendre de son exemple, en désirant du mal à ceux qui les persécutent, et en faisant des imprécations contre leurs ennemis, dit que le prophète a vécu dans un temps et sous une loi, où la vengeance n'était pas condamnée, et défendue de la manière qu'elle l'a été depuis sous l'évangile. Vous avez appris, dit Jésus-Christ, qu'il a été dit aux Anciens : Vous aimerez votre prochain, et vous haïrez votre ennemi ; et moi

---

<sup>4</sup> Page 7.

<sup>5</sup> Calmet sur Ps X (hébr.) : « Le psalmiste y dépeint fort pathétiquement les maux que souffrent les pauvres de la part des méchants... nous l'expliquons de la captivité de Babylone. » Fillion (p. 36) : « David désirait vaincre aussi ses ennemis intérieurs. »

je vous dis d'aimer vos ennemis, et de bénir ceux qui vous maudissent<sup>6</sup>. »  
Les Psaumes sont inspirés, mais la Loi l'était aussi.

Au lieu de cette réponse simple et décisive, nous trouvons dans une autorité citée par M. Fillion des explications qui ne seraient pas déplacées dans le Talmud : « Ceux qui attaquent Israël ou ses rois légitimes, ses saintes institutions s'attaquent à son Maître : l'asservissement de la race élue n'est pas seulement une iniquité, c'est un sacrilège<sup>7</sup>. » M. Fillion ajoute pour son compte : « L'homme juste dont on trace le portrait regarde à bon droit l'impie comme un être vil et méprisable... sa règle pour juger et apprécier ses semblables est donc parfaite, puisqu'elle est basée sur leur conduite envers Jéhovah, de sorte qu'elle ne diffère pas de celle du Seigneur lui-même<sup>8</sup>. » Le bon Calmet était plus évangélique : « Son mépris pour les méchants... n'est pas un mépris d'orgueil qui tombe sur leur personne. » Il s'agit du Ps XV, (VI. XIV). Est-on bien sûr d'ailleurs qu'il y soit question de l'impie ? Ce prétendu impie, *malignus* dans le latin, n'est-il pas plutôt seulement une personne peu considérée, même, si l'on veut, perdue de réputation<sup>9</sup>, comme pouvait être la pécheresse de l'Évangile ? Le juste du psaume ne faisait aucun cas de ces gens-là, mais il rendait de grands honneurs aux personnes craignant Dieu<sup>10</sup>, qui sans doute ne les refusaient pas. D'après la méthode historique, nous sommes bien près de l'Évangile pour le temps, assez éloignés encore pour l'esprit. M. Duhm a noté ingénieusement que ce tableau de la perfection ressemblait fort au serment qu'on exigeait des Esséniens novices<sup>11</sup>.

Et, pour en revenir toujours au même point, ces imprécations sont plus excusables de la part de pauvres Israélites maltraités par des étrangers ou des grands unis à l'étranger que de la part de David. Dire qu'étant roi théocratique il considérait comme adressés à Dieu tous les manques d'égard envers sa personne, c'est lui rendre un mauvais service. Cette fois il faut constater à son honneur qu'il n'a pas poussé le despotisme aussi loin. Ses ennemis, même au temps de Saül, n'étaient point des ennemis de Iahvé ; il se plaint seulement qu'en le chassant du territoire on lui disait ; « Va, sers des dieux étrangers<sup>12</sup>. », et il n'est écrit nulle part qu'Absalom ait tenu le moindre propos contre la religion.

---

<sup>6</sup> Sur Ps XXIV (Vg.).

<sup>7</sup> Page 27. C'est ce que les Pharisiens voulaient faire dire à Jésus de la domination romaine ; si cela est vrai, ce n'est vrai que sous Antiochus Épiphane !

<sup>8</sup> Page 50.

<sup>9</sup> [en hébreu] *rejeté*.

<sup>10</sup> *Ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.*  
[Le méchant est compté pour rien à ses yeux ; mais il honore ceux qui craignent le Seigneur.]

<sup>11</sup> JOSÈPHE, *Bell.*, II, VIII, 7.

<sup>12</sup> I Sam. XXVI, 19.

## 4. Questions théologiques

Ps XLV (Vg. LIV).

D'après les rationalistes, dit M. Fillion, « l'alliance qu'il célèbre n'est qu'une alliance terrestre », ce qui n'est pas possible, puisque les rationalistes n'ont pas même su s'entendre sur le nom des époux ! Textuel : « Mais qui ne voit déjà que cette divergence étonnante d'applications démontre l'extrême faiblesse d'une exégèse qui n'a d'ailleurs pas le moindre appui dans l'antiquité ? De plus, si ce chant n'était qu'un épithalame vulgaire, comprendrait-on son insertion dans la Bible dont toutes les pages sont sacrées et se proposent une fin toute sainte ? »

Le bon Calmet avait tout su concilier : « C'est un épithalame à peu près comme celui de Théocrite sur le mariage d'Hélène et de Ménélaüs (si toutefois il est permis de comparer les choses profanes avec les sacrées) ; où les filles de la noce chantent les louanges de l'époux, et de l'épouse et leur souhaitent toute sorte de bonheur. Cet époux est, à ce qu'on croit, Salomon ; et son épouse, est la fille de Pharaon. Salomon, ou un autre prophète de son temps, composa ce cantique, qui fut donné aux filles de la noce pour être chanté à la cérémonie du mariage du Roi ; et ensuite aux enfants de Coré, pour être chanté dans le Temple, comme une pièce prophétique divine<sup>13</sup>. »

Mais M. Fillion n'admet pas qu'on applique à Salomon les passages où il est affirmé que l'époux est Dieu. Sans doute, mais il faut voir ces passages. Au verset 7 : « Les rationalistes et les interprètes qui veulent appliquer le psaume entier à Salomon éprouvent le plus grand embarras en face de ce simple mot : *Sedes tua, Deus, in saeculum saeculi*. » — Les rationalistes ne sont point embarrassés du tout, c'est un cas élémentaire de critique textuelle<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Le concile du Vatican n'a rien changé à cela, car l'inspiration antécédente n'est pas en question ; l'auteur inspiré n'a pas nécessairement connaissance des sens spirituels qui peuvent être visés par Dieu.

<sup>14</sup> Dans les psaumes dits élohistes (XLII à LXXXIII), le mot יהוה a été très souvent remplacé par celui de אלהים : il est probable qu'il y avait dans le texte יהיה. sera. remplacé par יהיה puis par אלהים : ton trône *existera* à jamais : l'exagération dans la durée est normale, cf. Ps XXI (Vg XXI, 5 ; I Reg. I, 31 ; il est vrai que le verset 5 du Ps XX est ainsi interprété par M. Fillion : « *Vitam petiit a te, et tribuisti ei longitudinem dierum in saeculum et in saeculum saeculi*... une longue vie était regardée, sous l'ancienne Alliance, comme l'un des plus grands bienfaits divins. — *In saeculum saeculi* : grâce au Messie-Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui devait être le dernier descendant direct de David. »

Calmet reculait du moins devant cette affirmation au sens propre de la divinité de l'époux. Après avoir expliqué tant bien que mal la situation de la personne de Salomon, même en l'appliquant à J.-C., il se bornait à conclure : « le terme hébreu *Elohim*, qui est ici dans le texte, désigne la qualité de Juge<sup>15</sup>. »

Quant au verset 8, M. Fillion : « *Deus, Deus tuus*. Les meilleurs hébraïsants contemporains donnent raison à saint Jérôme, à saint Augustin et aux autres interprètes qui regardent le premier de ces « *Deus* » comme un nouveau vocatif... Ce passage est important pour démontrer la pluralité des personnes divines. » Les meilleurs hébraïsants se contentent de mettre Iahvé au lieu d'Élohim, cas très fréquent dans toute cette catégorie de psaumes ; le sens est limpide : il avait été pressenti par Calmet : « On peut traduire l'hébreu d'une manière qui conviendra et à Jésus-Christ, et à Salomon de cette sorte : « Vous aimez, etc... C'est pourquoi le Seigneur<sup>16</sup> votre Dieu vous a donné l'onction... »

## 5. Critique textuelle

Ce n'était assurément pas le lieu d'en traiter en détail dans un commentaire de la Vulgate : mais puisque le sens de l'hébreu est constamment rappelé, ne fallait-il pas tenir compte des fautes de copistes du texte massorétique ? Elles donnent généralement naissance à un non-sens où M. Fillion découvre de rares beautés de style.

Ps XXI (Vg), 4, le texte de la Vulgate est certainement préférable à celui de l'hébreu : *tu autem in sancto habitas, laus Israel*<sup>17</sup>. « L'hébreu dit en un langage hardi, mais magnifique : (Toi) qui trônes sur les louanges d'Israël » (???)

Tout s'explique : « les éloges que le Seigneur recevait perpétuellement des Israélites montaient vers le ciel comme un nuage d'encens, et formaient une sorte de trône sur lequel il était assis ».

---

<sup>15</sup> Est-il utile d'ajouter que cette exégèse littérale ne compromet en rien la doctrine de l'Épître aux Hébreux (I. 8. 9) ? On sait que l'auteur argumente parfois selon la valeur que les textes avaient revêtu dans la tradition exégétique du temps, tradition qui avait développé leur portée messianique et qui employait les sens spirituels.

<sup>16</sup> C'est-à-dire יהיה, remplacé ensuite par Élohim, comme Ps I (hébr., v. 7.)

<sup>17</sup> Ou mieux : *In te laus Israel*, avec une légère correction.

Ps XXVIII (Vg.), verset 8. *Vox Domini præparantis cervos*. M. Fillion : « L'hébreu explique cette expression obscure : La voix du Seigneur fait enfanter les biches. Effrayées par le tonnerre, elles mettent bas avant le terme ; phénomène souvent observé. » Quoi qu'il en soit de cette histoire naturelle, il ne faut pas lire *Ayaloth*, les biches, mais *eloth*, les grands arbres<sup>18</sup>. C'est ce qu'exige le parallélisme, et dom Calmet qui ne pouvait digérer « cette prétendue vertu du tonnerre », notait : « on peut aussi traduire avec le syriaque : *le tonnerre agite les branches* ».

Ps XLVI (Vg.), verset 10. La Vulgate porte : *Principes populorum congregati sunt cum Deo Abraham*. *Cum* est représenté en hébreu par  $\text{אע}$ , et *peuple* s'écrit aussi  $\text{אע}$ . De sorte que ce mot est tombé une fois (haplographie) ; il faut lire : « avec le peuple du Dieu d'Abraham ». Au lieu de constater la négligence du copiste, on flairer un mystère : « L'hébreu dit, avec une petite variante significative : Les princes des peuples se sont rassemblés, peuple du Dieu d'Abraham. Les voilà donc faisant à l'avenir partie intégrante de l'Église de Jéhovah. »

Ps XLIV (Vg.), verset 18 : *Memores erunt nominis tui in omni generatione et generationem* ; *Memores* suppose le bon texte : ils feront connaître ton nom à jamais ; c'est le bénéfice d'une postérité nombreuse. L'hébreu a la variante ridicule : je mentionnerai ton nom dans toutes les générations, comme si l'auteur se promettait de vivre toujours. Pourquoi pas ? « Le poète annonce ce qu'il se propose de faire lui-même : se regardant comme le membre d'une Église qui n'aura jamais de fin, il veut louer toujours et toujours le divin Époux. » Le verset 17 prophétisait la catholicité de l'Église, celui-ci prophétise sa perpétuité !

On sait que le Ps XIII et le Ps LII (Vg.) sont semblables sauf quelques variantes imputables aux copistes. D'après M. Fillion le Ps LII fut adapté à un événement nouveau de l'histoire juive, longtemps après la mort de David : « il obtint ainsi comme une seconde naissance, et le droit de pénétrer dans la collection des chants sacrés d'Israël sous cette forme légèrement modifiée ». Calmet n'y voyait pas tant de mystère : « On aurait pu ranger ces deux Psaumes l'un auprès de l'autre, si l'on s'était étudié à les placer par ordre du temps ou des matières<sup>19</sup> ; mais on les mit ensemble à mesure qu'on les trouva, et comme ils se rencontrèrent. » Observation précieuse pour l'histoire du canon.

Quant aux Psaumes acrostiches, plutôt que de reconnaître que les copistes ne se sont pas même souciés de ne pas supprimer ou déplacer les

---

<sup>18</sup> Mêmes consonnes [en hébreu] : cf. LXX.

<sup>19</sup> Calmet a d'ailleurs reconnu le cachet de la lutte religieuse. Fillion : « On ignore l'époque de la composition : les détails conviennent assez bien au temps de la révolte d'Absalom. »



mots qui commençaient par la lettre fatidique, M. Fillion les regarde comme imparfaitement acrostiches ; par exemple, Ps X (hébr.), « aux versets 12-13 le poème redevient alphabétique d'une manière régulière jusqu'à la fin ».

En voilà assez, sans dépasser le cinquantième Psaume, car décidément mieux vaudrait coopérer au progrès de la critique que de constater son recul. Il est cependant rigoureusement exact qu'on ne pourra travailler librement et fructueusement à ce progrès que lorsqu'on aura reconnu ce recul.

Et cependant il faut avancer. Le danger de la crise actuelle, qui est grave, n'est pas dans la force convaincante de tel ou tel système, plus ou moins contraire à la tradition catholique. Peu de prêtres ou de laïcs sont vraiment convertis au système du Messie en expectative et accepteraient de le discuter, textes en main. Mais le nombre est assez grand de ceux qui ont pris conscience de l'insuffisance de l'enseignement biblique courant et qui seraient tentés de s'en émanciper coûte que coûte. Il faut bien leur dire qu'il ne leur en coûtera rien d'essentiel, s'ils le veulent ; il faut qu'ils sachent que la tradition catholique ne leur impose pas des enfantillages. Un commentaire très catholique n'est pas nécessairement un commentaire *ad usum Delphini*.

À Dieu ne plaise d'ailleurs que nous jugions le commentaire moderne en tout inférieur à l'ancien ! Il a été composé avec beaucoup de soin, une connaissance très solide de l'hébreu, il profite largement de l'exégèse protestante conservatrice, mais il n'a certainement pas le sens historique du vieux Calmet. Il est vrai que les Psaumes ne sont vraiment utiles aux âmes chrétiennes que transfigurés par la lumière du Christ. Mais il est vrai aussi que c'est confondre les temps et déroger en partie à la dignité de l'Incarnation que d'attribuer à David dans leur réalité historique les sentiments d'une époque plus récente et des connaissances théologiques aussi claires.

Au simple point de vue historique, il sera impossible de rien comprendre au développement du messianisme et de l'idée du règne de Dieu, tant qu'on n'aura pas remis les Psaumes à la place que dom Calmet avait marquée à la plupart d'entre eux et même plus bas, puisque la raison du Canon d'Esdras est absolument antithéologique<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> L'Ecclésiastique, la Sagesse, etc., etc.

Ni le dogme de l'inspiration, ni la théologie ne gagnent rien à vieillir un Psaume de cent ou de deux cents ans. En donnant satisfaction à la critique, on contenterait en même temps l'esprit de l'ancienne théologie qui ne pouvait tolérer qu'on fondât les vérités de la foi sur des arguments précaires.

*Jérusalem, 15 nov. 1903*

[www.mj-lagrange.org](http://www.mj-lagrange.org)